



Volume 19 n° 6
30 mai 2017

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec) H7N 4B2

Téléphone:
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075

www.sregionlaval.ca
reception@sregionlaval.ca

Le Fer de lance



Le sondage
FAE sur l'évaluation
des apprentissages

Faits saillants... p. 8

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 8 h à 17 h

Vendredi
de 8 h 15 à 12 h
de 13 h 15 à 15 h 30

Rédaction :

*Guy Bellemare
Julie Bossé
Manon Lafrance
Guylaine Martel
Micheline Roby*

Collaboration :

Joanie St-Hilaire

Dans ce numéro:

1. Mot du président, p. 2;
2. Calendrier des activités, p. 3;
3. Camp d'éducation syndicale, p. 3;
4. Service de reprographie de la CSDL: changements, p. 4;
5. Procédure d'affectation-mutations (secteur FP-EA), p. 5;
6. Temps de libération pour la correction des épreuves imposées du MEES, p. 6;
7. **Héros** fait des heureux : concours « *Les idées voyagent plus loin en liberté* », p. 7;
8. Vous comptez prendre votre retraite en 2017-2018?, p. 7;
9. Évaluation des apprentissages : sondage Léger – FAE : faits saillants, p. 8.

1. MOT DU PRÉSIDENT



ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres actuels du conseil d'administration (CA) du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) terminent leur mandat à la fin de la présente année scolaire. Rappelons qu'exceptionnellement, grâce à une mesure transitoire adoptée par

l'assemblée générale lors de la dernière mise à jour des statuts de juin 2013, la durée du présent mandat des membres du CA était de quatre ans. Cette mesure transitoire avait été adoptée afin de décaler les élections au SERL du congrès de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

Les élections ont eu lieu le 11 mai dernier et ont permis de pourvoir le poste à la trésorerie afin de compléter le processus électoral. Rappelons que les autres postes avaient été comblés par acclamation lors du dévoilement des candidatures. Un nouveau conseil d'administration est donc élu et veillera au développement du SERL et aux intérêts de ses membres pour les trois prochaines années.

C'est donc avec enthousiasme que les membres du conseil d'administration, nouvellement élus, entreprendront un nouveau triennat, à compter du 24 juin prochain, pendant lequel ils pourront démontrer, encore une fois, leur engagement envers le SERL et la défense de ses membres. C'est avec conviction et compétence qu'à toutes les tribunes, le CA portera votre parole. Cela étant possible grâce au travail acharné des membres du CA en collaboration avec une équipe de secrétaires et de personnes-conseil dévouée et compétente. Fiers du travail accompli, nous nous engageons à améliorer notre niveau d'excellence essentiel à la défense des intérêts des membres du SERL. Nous devons continuer de revendiquer avec force et conviction, car les enseignantes et enseignants exercent un métier passionnant et exigeant qui n'est, malheureusement pas

reconnu à sa juste valeur et pour lequel les conditions de travail sont trop souvent difficiles, voire inacceptables.

Je profite de l'occasion pour féliciter le comité des élections pour le travail accompli. À la suite des dernières modifications apportées aux statuts du SERL, le comité a dû bâtir une nouvelle procédure électorale. Celle-ci prévoyait, entre autres, comme nouveauté, la possibilité de permettre à chaque membre de voter directement à son lieu de travail. Par conséquent, chaque établissement scolaire pouvait avoir sa propre boîte de scrutin. Impatients de prendre connaissance du bilan complet qui sera produit par le comité d'élections, nous serons alors à même de pouvoir évaluer les impacts des changements sur la participation.

Maintenant que la démocratie a parlé, nous pouvons tourner notre regard vers l'avenir et travailler ensemble à améliorer les conditions de travail et d'exercice des membres du SERL.

Syndicalement vôtre!

Le président,

Guy Bellemare



2. CALENDRIER DES ACTIVITÉS

| Quoi ? | Quand ? | Heure ? | Où ? |
|--|--------------|---------|------------------|
| Session de formation aux enseignantes et enseignants à statut précaire (secteur jeunes) : <i>Comment voir son nom inscrit sur la liste de priorité?</i> | 31 mai 2017 | 17 h | SERL |
| Assemblée des déléguées et délégués | 6 juin 2017 | 16 h 15 | SERL |
| Session de formation aux enseignantes et enseignants à statut précaire : <i>Régime d'assurance-emploi</i> | 7 juin 2017 | 17 h | SERL |
| Assemblée générale | 13 juin 2017 | 17 h 15 | Horizon-Jeunesse |

3. CAMP D'ÉDUCATION SYNDICALE

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) organise un camp d'éducation syndicale qui se tiendra du jeudi 12 octobre au samedi, 14 octobre 2017 au Centre de villégiature Jouvence (131, chemin de Jouvence, Orford, Québec, J1X 6R2).

Il s'agit d'une formule en occupation double (deux personnes par chambre) et qui inclut les repas. Tous les frais sont partagés entre la FAE et le syndicat local.

Ce camp s'adresse à tous les membres, mais prioritairement aux personnes ayant moins de cinq (5) ans d'implication syndicale. La fédération souhaite que la délégation soit représentative de la diversité des membres (femmes, hommes, secteurs, etc.).

Les objectifs visés par le camp :

- Réfléchir, échanger et s'approprier des enjeux sociopolitiques;
- Développer la mobilisation et le réseautage des membres;
- Développer le sentiment d'appartenance à la FAE.



Plusieurs ateliers, activités et débats seront offerts aux participants.

Pour vous inscrire ou pour de plus amples informations, les personnes intéressées sont invitées à communiquer au SERL au 450 978-1513.

Faites vite, les places sont limitées !

Date limite d'inscription : 16 juin 2017

4. SERVICE DE REPROGRAPHIE DE LA CSDL : CHANGEMENTS

Lors du dernier Conseil général de consultation (CGC), les représentantes et représentants de la Commission scolaire de Laval (CSDL) informaient ceux du syndicat des derniers développements au sujet du service de reprographie. Ils ont annoncé l'ouverture d'un centre dédié à la CSDL qui serait opérationnel dès la fin du mois de mai. Ce centre, supervisé par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) sera situé à Laval, à proximité du centre administratif de la commission scolaire. La CSDL a confirmé avoir ratifié un contrat d'un an avec l'organisme.



De nouvelles façons de faire

Dorénavant, les enseignantes et les enseignants auront la possibilité d'appeler, et même de se rendre directement sur place pour échanger avec les ressources. Il y aura aussi des améliorations apportées au service de livraison. Au moins cinq (5) camions sont prévus; la livraison s'effectuera donc directement aux établissements.

La CSDL confirmait aussi que le centre serait en service durant la période estivale.

Plaintes répétées depuis 2015 concernant le service de reprographie

Depuis 2015, le SERL a reçu bon nombre de plaintes d'enseignantes et d'enseignants concernant ce service. D'ailleurs, les représentants du syndicat sont intervenus à de nombreuses reprises auprès de la commission scolaire à ce sujet.

La multitude des problèmes générés par le service de reprographie en 2016-2017 a entraîné plusieurs enseignantes et enseignants à pallier les difficultés afin d'assurer la reprographie pour leurs élèves. Plusieurs directions d'écoles et de centres auraient également procédé l'achat de nouveaux photocopies pour leur établissement afin de répondre à la demande. Certaines d'entre elles ont même encouragé les enseignantes et enseignants à faire eux-mêmes les

reprographies directement à l'école ou au centre prétextant que cela était moins dispendieux pour l'établissement.

Faire ses propres photocopies à l'école ou au centre?

Bien qu'une partie de la tâche complémentaire puisse être utilisée afin d'effectuer de la préparation de matériel, notamment des photocopies, le SERL tient à rappeler que cela ne doit être fait qu'en cas de dépannage ou pour répondre à des besoins ponctuels et non afin de compenser pour un service de reprographie déficient. Il importe de spécifier que le temps utilisé à effectuer des travaux de reprographie est susceptible d'engendrer un dépassement de tâche qui ne sera pas rémunéré.

Ensemble pour dénoncer les ratés du système!

Plutôt que de compenser bénévolement pour les déficiences du système, dénonçons-les collectivement pour obtenir des changements et des améliorations durables. C'est ce que le syndicat a fait et des changements ont été apportés par la CSDL. Reste à espérer qu'ils permettront d'éliminer les lacunes dénoncées et de rendre le service de reprographie centralisé efficace!

5. PROCÉDURE D'AFFECTATIONS-MUTATIONS (SECTEUR FP-EA)

Formulaire de disponibilité

Au plus tard le 15 mai, la commission rend accessible aux enseignantes et aux enseignants inscrits sur les listes de rappel, le formulaire de disponibilité.

Ce formulaire doit être rempli et transmis à la commission scolaire **au plus tard** :

- ⇒ Formation professionnelle : le 1^{er} juin (Entente locale, clause 13-2.06)
- ⇒ Éducation aux adultes : le 15 août (Entente locale, clause 11-2.05) a)

Important

Le défaut de remplir le formulaire libère la commission d'offrir des heures d'enseignement à l'enseignante ou l'enseignant jusqu'à ce qu'elle ou qu'il lui ait signifié sa disponibilité.

| Étape de fin d'année FP-EA (enseignantes et enseignants réguliers seulement) | |
|---|---|
| Date : | 28 juin 2017 |
| Heure : | 9 heures |
| Lieu : | Commission scolaire de Laval (cafétéria du centre administratif) 955, boul. Saint-Martin Ouest, Laval |
| Séance d'affectation EA (enseignantes et enseignants inscrits sur la liste de rappel EA) | |
| Date : | 22 août 2017 |
| Heure : | 9 h |
| Lieu : | Centre de formation Compétences 2000 (auditorium) 777, avenue de Bois-de-Boulogne, Laval |

6. TEMPS DE LIBÉRATION POUR LA CORRECTION DES ÉPREUVES IMPOSÉES DU MEES

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a confirmé à la commission scolaire la reconduction des allocations de suppléance pour soutenir le personnel enseignant dans la correction des épreuves ministérielles obligatoires.

De façon plus spécifique, le ministère accordera les allocations suivantes :

AU PRIMAIRE

- Une allocation correspondant à une journée de suppléance pour chaque enseignante ou enseignant concerné par l'épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire;
- Une allocation correspondant à une journée de suppléance pour chaque enseignante ou enseignant concerné par les épreuves obligatoires de mathématique et de français, langue d'enseignement, de la 6^e année du primaire.



AU SECONDAIRE

- Une allocation correspondant à une demi-journée par groupe pour chaque enseignante ou enseignant concerné par l'épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement, de 2^e secondaire.

**Si votre direction ne vous a pas encore informé de ces modalités,
veuillez l'en aviser.**

*Pour toute question, n'hésitez pas
à communiquer avec Julie Bossé, au bureau du SERL, au 450 978-1513.*



**Alliées et alliés pour la
diversité sexuelle**



FÉDÉRATION
AUTONOME DE
L'ENSEIGNEMENT

7. Héros FAIT DES HEUREUX : CONCOURS « *Les idées voyagent plus loin en liberté* »



Rappelons que le concours a débuté au mois d'octobre 2016 et s'est terminé le 24 mars dernier. Plusieurs prix étaient offerts dans différentes catégories. Le comité environnement de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) s'est réuni le 29 mars 2017 afin de sélectionner les projets gagnants, selon les critères suivants :

- ◆ Respect des valeurs héros;
- ◆ Rayonnement du projet dans le milieu scolaire ou communautaire;
- ◆ Originalité;
- ◆ Pérennité;
- ◆ Qualité de la langue.

École gagnante : Fleur-Soleil

C'est l'école primaire Fleur-Soleil qui a remporté le concours avec son projet « **Le rap sur la liberté d'expression** » présenté par mesdames Lorraine Boucher et Viviane Lamarre.



L'école gagnante remporte une bourse de 300 \$ offerte par la FAE.

8. VOUS COMPTEZ PRENDRE VOTRE RETRAITE EN 2017-2018?

Pour les personnes qui ont décidé de prendre leur retraite, ou qui prévoient la prendre dans un avenir prochain, l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE) a préparé pour vous un portfolio de documents afin de vous fournir de l'information importante préalable à la prise de votre retraite. Par la même occasion, nous vous transmettons aussi de l'information sur l'Association qui regroupe les personnes retraitées de la FAE.

L'APRFAE est un affilié de la FAE et notre association est reconnue par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARA).

Des exemplaires du portfolio en version papier sont disponibles dans tous les syndicats affiliés à la FAE.

Si ce n'est pas encore fait, vous pouvez vous le procurer directement en vous adressant à votre syndicat local ou le recevoir en version électronique en vous adressant directement à l'APRFAE à l'adresse suivante : retraites@aprfae.ca ou par téléphone au 514 666-6969.



L'APRFAE, UNE ASSOCIATION QUI NOUS UNIT !

9. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES : SONDAGE LÉGER – FAE : FAITS SAILLANTS

En février 2017, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a mené une consultation auprès des enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire ayant administré, en juin 2016, des épreuves ministérielles. Au terme de cette première opération, **20 % des enseignantes et enseignants consultés ont affirmé qu'on leur avait déjà demandé de modifier les résultats obtenus par leurs élèves.**

Alors que la consultation menée en février dernier concernait de manière spécifique les épreuves ministérielles au primaire et au secondaire, la FAE a souhaité **élargir la réflexion au processus d'évaluation des apprentissages dans son ensemble**. En ce sens, dans le cadre de cette deuxième opération, la FAE s'est adressée à l'ensemble des enseignantes et enseignants des secteurs du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.

Un mandat a donc été confié à la firme Léger afin qu'elle consulte les membres des syndicats affiliés à la FAE. Le sondage par téléphone a rejoint 502 enseignantes et enseignants entre les 11 et 14 mai 2017. La marge d'erreur maximale pour un échantillon de 502 personnes répondantes est de $\pm 4,3\%$, et ce, 19 fois sur 20. À l'aide des données fournies par la FAE, les résultats ont été pondérés selon le sexe, le niveau d'enseignement et le syndicat des personnes répondantes, afin de rendre l'échantillon représentatif de l'ensemble de la population à l'étude.

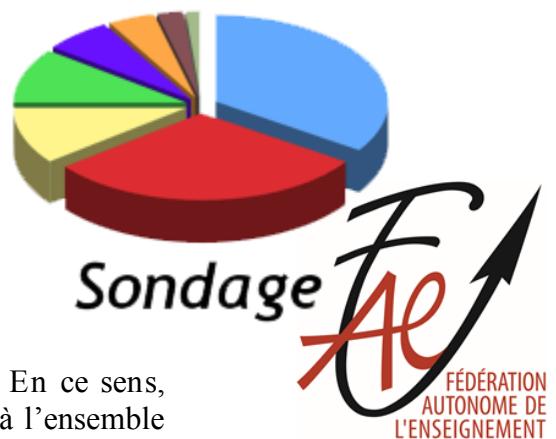
Les résultats confirment l'existence d'un profond malaise en ce qui concerne l'évaluation des apprentissages au Québec. Ce document présente les faits saillants de cette consultation.

♦ REMISE EN QUESTION DU JUGEMENT OU DEMANDE DE MODIFIER UN RÉSULTAT

37 % des enseignantes et enseignants affirment que **leur jugement a déjà été remis en question, qu'on leur a déjà demandé de modifier le résultat obtenu par un ou plusieurs de leurs élèves ou qu'un résultat a déjà été modifié sans leur accord** que ce soit pour des travaux scolaires, des épreuves de commission scolaire ou du ministère de l'Éducation ou lors de l'inscription de notes au bulletin. De ce nombre :

- **49 %** des enseignantes et enseignants disent que c'était **pour ne pas faire vivre d'échec à l'élève.**
- **45 %** des enseignantes et enseignants disent que c'était **pour permettre à l'élève d'atteindre les cibles de réussite.**
- **29 %** des enseignantes et enseignants disent que c'était **pour arrondir les résultats.**
- **27 %** des enseignantes et enseignants disent que c'était **parce que les critères d'évaluation ont été jugés « trop sévères ».**
- **10 %** des enseignantes et enseignants disent que c'était **pour préserver la réputation de l'établissement.**

À noter que le résultat pour cette question est significativement **supérieur chez les enseignantes et enseignants au secondaire (55 %).**



9. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES : SONDAGE LÉGER – FAE : FAITS SAILLANTS (suite)

♦ QUI A REMIS EN QUESTION LE JUGEMENT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS?

80 % des enseignantes et enseignants mentionnant qu'on a déjà remis en question leur jugement professionnel affirment que c'est **la direction ou la direction adjointe de l'établissement** qui a remis en question leur jugement. La proportion est significativement supérieure chez les enseignantes et enseignants au secondaire (91 %).

28 % des enseignantes et enseignants mentionnant qu'on a déjà remis en question leur jugement professionnel affirment que c'est **le ou les parents** qui ont remis en question leur jugement. Le résultat est significativement supérieur chez les enseignantes et enseignants au primaire (40 %).

♦ QUI A DEMANDÉ AUX ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE MODIFIER LE RÉSULTAT OBTENU PAR LES ÉLÈVES?

84 % des enseignantes et enseignants mentionnant qu'on leur a déjà demandé de modifier un résultat affirment que c'est **la direction ou la direction adjointe de l'établissement** qui a demandé à l'enseignante ou l'enseignant de modifier le résultat obtenu par un ou plusieurs de ses élèves, que ce soit pour des travaux scolaires, des épreuves de commission scolaire ou du ministère de l'Éducation ou lors de l'inscription de notes au bulletin. Le résultat est significativement supérieur chez les enseignantes et enseignants au secondaire (95 %).

19 % des enseignantes et enseignants mentionnant qu'on leur a déjà demandé de modifier un résultat affirment que c'est **le ou les parents** qui ont demandé à l'enseignante ou l'enseignant de modifier le résultat obtenu par un ou plusieurs de leurs élèves, que ce soit pour des travaux scolaires, des épreuves de commission scolaire ou du ministère de l'Éducation ou lors de l'inscription de notes au bulletin. La proportion est significativement supérieure chez les enseignantes et enseignants au primaire (33 %).



♦ EXISTENCE D'UNE NOTE MINIMALE OU D'UNE NOTE PLANCHER

54 % des enseignantes et enseignants affirment qu'il existe **une note minimale ou une note plancher fixée par l'établissement ou la commission scolaire**, c'est-à-dire une note minimale ou une note plancher générée automatiquement par le système de gestion pédagogique intégré (GPI). La proportion est supérieure chez les enseignantes et enseignants du primaire (63 %). De ce nombre :

- **32 %** des enseignantes et enseignants affirment que **la note minimale ou la note plancher fixée par l'établissement ou la commission scolaire se situe à 40 % et plus**.

9. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES : SONDAGE LÉGER – FAE : FAITS SAILLANTS (fin)

♦ ABOLITION DE LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS (GAR)

69 % des enseignantes et enseignants affirment que le ministre de l'Éducation devrait **abolir la gestion axée sur les résultats**, c'est-à-dire les conventions de gestion et de réussite éducative (CGRÉ) dans le réseau de l'éducation.

♦ MODIFICATION À LA BAISSE DES EXIGENCES DU PROGRAMME

40 % des enseignantes et enseignants affirment qu'on leur a déjà demandé de **modifier à la baisse les exigences du programme**, c'est-à-dire de faire une ou des évaluations ou un ou des bulletins modifiés, **pour un ou des élèves en grande difficulté intégrés en classe ordinaire**. La proportion est supérieure chez les enseignantes et enseignants au primaire (45 %).

♦ BUT VISÉ PAR LE BULLETIN MODIFIÉ

73 % des enseignantes et enseignants affirment que **le bulletin modifié donne l'impression que l'élève intégré en classe ordinaire réussit malgré ses échecs**.



| | |
|---------------|------|
| FRANÇAIS | 12.5 |
| MATHÉMATIQUES | 9.2 |
| TECHNOLOGIE | 17 |
| ANGLAIS | 11.5 |
| HISTOIRE | 10 |

♦ CONVOCATION D'UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

74 % des enseignantes et enseignants veulent que **le ministre de l'Éducation convoque une commission parlementaire sur la question de l'évaluation des apprentissages**.

